

[Accueil](#)

EN BREF



Diplômés d'IUT : la poursuite en licence professionnelle a triplé depuis 2001

Une fois leur diplôme universitaire technologique (DUT) obtenu, **près de 8 étudiants sur 10 décident de poursuivre leurs études**. Si cette proportion n'a cessé de croître depuis 2001, où « seulement » 65% des diplômés de DUT optaient pour la poursuite d'études, elle s'est stabilisée à 78% en 2005 et 2006. C'est l'un des enseignements de l'enquête nationale sur « le devenir des diplômés de DUT », présentée le 13 mai 2009 à Lorient (Morbihan), lors de l'assemblée générale de l'ADIUT (association des directeurs d'IUT).

Pilotée conjointement par l'ADIUT et le ministère de l'Enseignement supérieur, elle a été réalisée pour la sixième année consécutive auprès des 116 IUT de France, qui diplôment chaque année plus de 46 000 étudiants. Cette étude statistique s'intéresse à la situation au 1er novembre 2008 des diplômés d'un DUT en 2006. Plus de 2 ans après l'obtention de leur sésame, 48% poursuivent leurs études, 43% ont un emploi, 6% sont en recherche d'emploi et 2% ont choisi de reprendre leurs études.

L'essor des licences professionnelles est particulièrement net. Si ce cursus attirait un peu plus de 10% des diplômés de DUT en 2001, ils étaient 32% à l'avoir choisi en 2006. En revanche, les poursuites en école d'ingénieurs sont stables (15% de l'ensemble des diplômés et près de 30% des titulaires de DUT secondaires), tout comme celles en licence universitaire générale (entre 10 et 15%) ou en école de commerce (un peu plus de 5%). La poursuite d'études à l'étranger tend par ailleurs à augmenter (7% des diplômés).

Le succès des licences pro ne semble pas remettre en cause la **bonne insertion professionnelle des titulaires du seul DUT**. Au moment de l'enquête, 90% d'entre eux étaient en emploi, 8% en recherche d'emploi et 2% sans activité. Des chiffres similaires aux années précédentes. La durée de recherche du premier emploi – 3 à 4 mois – est également demeurée stable. Le salaire net médian s'établit pour sa part à 1350 euros par mois et 81% des diplômés possèdent un CDI (contrat à durée indéterminée). « Cette enquête prouve que les IUT sont les parcours de tous les possibles », résume son co-auteur Michel Le Nir, directeur de l'IUT Lumière à l'université Lyon 2 (1).

(1) Etude réalisée par Michel Le Nir, de l'ADIUT, et Audrey Coquard, de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP).